

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2870

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre -
Approbation du programme d'aménagement et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique -
Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Vurpas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2870**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Approbation du programme d'aménagement et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a été saisie d'un projet d'urbanisation d'un foncier situé sur la Commune de Saint Genis Laval entre la rue Darcieux et la rue des Collonges. Ce terrain appartient actuellement à la Fondation Champagnat avec laquelle la société Cogedim a engagé des négociations.

Le projet envisagé par la société Cogedim permettrait la réalisation d'un programme immobilier d'environ 8 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) logements (environ 120 logements) avec 25 % de logements sociaux et 75 % en accession.

Le développement de ce secteur nécessite la réalisation d'équipements publics de désenclavement depuis la rue Darcieux vers la rue des Collonges, équipements qui permettront l'amélioration de la desserte du centre de Saint Genis Laval, l'accès aux nouvelles constructions (voiries, réseaux, espaces publics, zones de stationnements) et aux équipements scolaires situés à proximité.

Programme prévisionnel des équipements publics

Les objectifs du programme prévisionnel des équipements publics établi par la Communauté urbaine, en lien avec la Commune de Saint Genis Laval, sont les suivants :

- créer une liaison inter quartier en reliant, notamment, les quartiers de Champlong et des Collonges au pôle administratif de la Commune par la réalisation d'une voie de maillage d'une emprise de 12 mètres de large et de 450 mètres environ de long. Outre les réseaux à créer au sein de cette future desserte, cette voie comportera une circulation modes doux sur toute sa longueur,

- assurer une desserte des équipements publics (écoles et groupe scolaire, gymnase) par la création de 3 parkings. Les 2 premiers sont situés au nord du tènement et compteront environ 60 places. Le troisième est situé au milieu du tènement, sa capacité prévisionnelle est d'environ 35 places. L'ensemble de ces équipements sera complété par des cheminements pour piétons jusqu'aux groupes scolaires ; la Commune étant engagée dans le développement de la démarche pédibus.

Les parkings ainsi créés offriront une alternative de stationnement aux franges du centre-ville et conforteront les capacités de stationnement du futur programme immobilier.

Périmètre et calendrier prévisionnel

Il est proposé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre et d'études techniques permettant de fiabiliser l'estimation des travaux.

L'échéancier prévisionnel prévoit le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre dès avril 2012 et celui de la consultation des entreprises au printemps 2013.

Coût prévisionnel et financement

Le coût prévisionnel d'aménagement des équipements publics d'infrastructure est estimé à 1 450 000 € HT, soit 1 734 200 € TTC.

Il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme partielle pour un montant de 233 220 € TTC correspondant au lancement des missions de maîtrise d'œuvre d'infrastructure et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) et aux études géotechniques.

Le financement de ces équipements publics pourrait se faire au travers d'un projet urbain partenarial (PUP) à négocier entre la Communauté urbaine, la Commune de Saint Genis Laval et la société Cogedim, conformément à la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions.

Modalités de réalisation des équipements publics

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 1er juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine, au titre de ses compétences en matière d'espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques et de voirie,
- la Commune de Saint Genis Laval, au titre de ses compétences générales et, notamment, en matière d'espaces verts et d'éclairage public.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et les ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi susvisée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera signée entre la Communauté urbaine et la Commune de Saint Genis Laval.

La Communauté urbaine prendrait en charge la somme prévisionnelle de 1 350 000 € correspondant aux dépenses suivantes :

- la mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS), la quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre et ordonnancement du pilotage et de la coordination (OPC) se rapportant aux ouvrages relevant de sa compétence,
- les travaux relevant de sa compétence, à savoir les espaces piétonniers ou cyclables, le stationnement, la voirie, l'assainissement et la récupération des eaux pluviales, les plantations d'alignement, etc.

La Ville de Saint Genis Laval prendrait à sa charge la somme prévisionnelle de 100 000 €, correspondant aux dépenses suivantes :

- la quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre et ordonnancement du pilotage et coordination (OPC) se rapportant aux ouvrages relevant de sa compétence,
- les travaux relevant de sa compétence, à savoir les espaces verts et l'éclairage public.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la collectivité compétente ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement Darcieux Collonges sur la Commune de Saint Genis Laval,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Saint Genis Laval.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2698, pour un montant total de 233 220 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 90 000 € en 2012,

- 143 220 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.